



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Lozère

Mende, le 4 mars 2024

Inspection Information et Orientation

Affaire suivie par :  
Sophie Tribout Dalle

Tél : 04 66 49 51 00  
Mél : [ce.ia48iio@ac-montpellier.fr](mailto:ce.ia48iio@ac-montpellier.fr)

3 rue Chanteronne CS 50010  
48001 Mende cedex

Le directeur académique des services de l'Éducation  
nationale de la Lozère

à

Mesdames les principales et Messieurs les  
principaux des collèges publics  
de l'académie de Montpellier

s/c de Mesdames les directrices et de Messieurs les  
directeurs académiques des services de l'éducation  
nationale de l'académie de Montpellier

**Objet : Admission à l'internat du collège de Vialas – Rentrée 2024**

Réf. : Circulaire du 19 février 2021 – Circulaire n°2010-099 du 8 juillet 2010

Le collège de Vialas scolarise des élèves susceptibles de bénéficier de **deux dispositifs** :

- un "**internat d'excellence**", qui a vocation à accueillir des élèves ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études, d'exprimer tout leur potentiel et de réaliser le parcours scolaire correspondant.
- un "**internat relais**", conformément à la circulaire " dispositifs relais " du 19 février 2021.

Cet internat relais s'adresse aux élèves en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, problèmes de comportement aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs, mais aussi extrême passivité dans les apprentissages instaurant un processus d'échec et d'abandon. Il ne se substitue pas aux dispositifs d'enseignement adapté, ou aux dispositifs prévus pour les élèves en situation de handicap, ni aux mesures prévues pour l'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés en France.

Le dispositif relais accueille les élèves de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Le dispositif internat d'excellence accueille les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

A l'**internat relais**, la durée d'accueil peut varier de quelques semaines à plusieurs mois sans toutefois excéder une année scolaire. Sur le temps de cette scolarisation, les élèves restent inscrits sur leur établissement d'origine. La poursuite de la scolarité en internat d'excellence pourra être proposée.

La procédure d'admission pour la rentrée 2024, ainsi qu'en cours d'année, est la suivante :

1- L'internat relais :

Le dossier de candidature, dont une partie doit être remplie par la famille, sera complété et adressé par l'établissement d'origine à la DSDEN de la Lozère. **Il devra comporter toutes les informations relatives à l'élève** (suivis éducatifs, qu'ils soient administratifs ou judiciaires ; suivis thérapeutiques ; propositions d'orientation diverses au cours de la scolarité primaire ou secondaire (ULIS, SEGPA, ITEP, etc.))

**La famille et l'élève devront avoir un entretien avec les membres de l'équipe du collège de Vialas (Principale, CPE, Assistante sociale, infirmier) à la suite duquel** un stage d'observation d'une semaine, pouvant être renouvelé sera planifié, sous convention avec l'établissement d'origine. A l'issue du stage se tiendra une commission départementale qui émettra un avis sur la candidature du demandeur.

Je prononcerai l'admission après avis de la commission départementale ; par ailleurs, la commission examinera périodiquement les dossiers de candidature à l'internat relais qui pourront être constitués en cours d'année.



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Lozère

## 2- L'internat d'excellence :

Comme pour l'internat relais, le dossier de candidature, dont une partie doit être remplie par la famille, sera complété et adressé par l'établissement d'origine à la DSDEN de la Lozère. **Il devra comporter toutes les informations relatives à l'élève** (suivis éducatifs, qu'ils soient administratifs ou judiciaires ; suivis thérapeutiques ; propositions d'orientation diverses au cours de la scolarité primaire ou secondaire (ULIS, SEGPA, ITEP...)).

Je prononcerai l'affectation en internat d'excellence après l'avis émis par le chef d'établissement à l'issue du stage.

Les dossiers de candidatures renseignés dans leur intégralité pour la rentrée prochaine devront parvenir à la DSDEN de Lozère **au plus tard le lundi 17 juin 2024, la commission départementale se tenant le lundi 24 juin 2024**. Les stages d'observation dans l'établissement se dérouleront au plus tard la semaine du 17 au 21 juin 2024.

Je vous remercie d'avance d'accorder la plus grande attention à ces dispositions.



Alexandre FALCO